

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 14 septembre 2023**

Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 10
- pouvoirs : 01
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation
08/09/2023
Date d'affichage
08/09/2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LEPINE. BOURDON. GOBET. LEGRAND.
DANGRÉAUX. VERNEY. DUVAL. VIGOGNE. PARÉDÈS. BONICHOT

Absente excusée : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LEGRAND

5/2023/03: DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET - CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Amortissement des immobilisations : LA FIBRE

Dépense de fonctionnement : chapitre 042 compte 681 pour 67 €
recettes d'investissement : chapitre 040 compte 280413 pour 67 €

Dépense d'investissement : chapitre 23 compte 2315 programme 35 pour 67 €
Recette de fonctionnement : chapitre 70 compte 7035 pour 67 €

Décision adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme
Le Maire
M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr